

Les nombreuses personnalités qui ont accepté de présider le jury :

Boutros Boutros-Ghali en 2002, Abdou Diouf en 2005, Barbara Hendricks en 2006, Edwy Plenel en 2009, Stéphane Hessel en 2010, Jorge Semprún en 2011, Abderrazak Kilani en 2012, Christiane Féral-Schuhl en 2013, Christiane Taubira en 2014, Rémy Ourdan en 2015 et Moncef Ben Moussa en 2016.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

Art. 1 : Le concours est ouvert à tous les avocats inscrits à un barreau, quels que soient leur nationalité, leur langue et leur âge.

Art 4 : Le candidat doit rédiger une plaidoirie relative à un cas avéré et individuel de violation des droits de l'homme, tiré de l'actualité récente et dont il doit obligatoirement justifier.

Art. 5 : La plaidoirie ne dépassera pas 9000 signes (espaces compris). À l'oral, elle doit être prononcée en **12 minutes maximum**. Tout dépassement du temps de parole constituera un facteur défavorable.

Art. 9 : Les plaidoiries écrites en langues étrangères sont traduites en français. Les frais de traduction sont à la charge du Mémorial de Caen.

Art 16 : Les candidats sont jugés sur le sujet (**cas individuel et réel**), la solidité de l'argumentaire, la force de conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole.

Art. 19 : L'organisation ainsi que les frais de déplacement et de séjour des finalistes sont à la charge du Mémorial de Caen (transport, repas et 3 nuits d'hôtel à Caen, pour les candidats finalistes). Toutes les dépenses annexes notamment les frais de visa, les taxes d'aéroport, les assurances et autres nuits d'hôtel sont à la charge des finalistes.

RENSEIGNEMENTS

www.memorial-plaidoiries.fr

CONTACT

avocats@memorial-caen.fr



RETRANSMIS EN DIRECT SUR

www.memorial-plaidoiries.fr

CAEN-NORMANDIE
Mémorial
CITÉ DE L'HISTOIRE POUR LA PAIX

LES CONCOURS
DE PLAIDOIRIES
POUR LES DROITS DE L'HOMME

AVOCATS VENEZ DÉFENDRE LES DROITS DE L'HOMME

INSCRIPTIONS AVANT LE 4 NOVEMBRE 2016
FINALE DIMANCHE 29 JANVIER 2017

avocats@memorial-caen.fr

UNE TRIBUNE POUR LES DROITS DE L'HOMME

Le respect des droits de l'homme
reste préoccupant dans de nombreux pays.

Informers l'opinion publique sur les violations des
droits humains dans le monde, porter à sa connaissance
des causes peu connues, donner la parole aux défenseurs
des droits de l'homme sont, depuis 27 ans, les enjeux du
concours international de plaidoiries.

**Vous souhaitez dénoncer
un cas d'atteinte aux droits de l'homme ?
Inscrivez-vous au concours de plaidoiries !**

Les partenaires du concours :

Le Conseil National des Barreaux, la Conférence des Bâtonniers, le Barreau de Caen, le Barreau de Paris, l'Union Internationale des Avocats et la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats soutiennent la promotion du concours au sein des différents barreaux dans lesquels ils exercent leur profession.



CALENDRIER DU CONCOURS

Vendredi 4 novembre 2016

DATE LIMITE D'ENVOI DE VOTRE PLAIDOIRIE

**L'inscription au concours doit obligatoirement
se composer des 3 éléments ci-dessous :**

1. Texte complet de la plaidoirie dans le format indiqué à l'article 5 du règlement
2. Justificatif d'inscription à un barreau
3. Éléments de preuves justifiant que la cause plaidée est un cas avéré

Mi-décembre 2016

SÉLECTION DES 10 AVOCATS FINALISTES

Dimanche 29 janvier 2017

FINALE DU CONCOURS AU MÉMORIAL DE CAEN

LES PRIX

TROIS PRIX, OFFERTS PAR LES ORGANISATEURS ET LES PARTENAIRES DU CONCOURS, RÉCOMPENSENT LES CAUSES LES MIEUX DÉFENDUES :

Le Prix de la Ville et du Mémorial de Caen : **8 000 €**

Le Prix du Barreau : **4 000 €**

Le Prix du public : **4 000 €**